

2025-01 VOTE DES TAUX 2025 DE FISCALITE DIRECTE

7.2

Après en avoir délibéré, par **16 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.27%

2025-02 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET COMMUNE

7.1

Après en avoir délibéré, par **13 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) et **2 voix CONTRE** (M. Bruno CHIDLOVSKY et M. Philippe OZILOU) des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

APPROUVE le CFU 2024 de la commune de Septeuil.

2025-03 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme Marie-Anne TACHON et M. Philippe OZILOU) des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe Eaux assainissement de Septeuil.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-04 VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNE

7.1

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		<i>EUROS</i>
A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N	EXCEDENT : DEFICIT :	383 060.55
B RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES (ligne 002 du CFU)	EXCEDENT : DEFICIT :	1 380 028.59 0.00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		1 763 089.14
D solde des réalisations de la section d'investissement de l'exercice N	EXCEDENT : DEFICIT :	281 273.43
E RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (ligne 001 du CFU)	EXCEDENT : DEFICIT :	335 526.12
F solde d'exécution de la section		-54 252.69
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	258 349.87
H Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	382 283.30
I solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	123 933.43
J BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)		0,00
AFFECTATION DE CREDIT		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
1-1 A la couverture du besoin de financement J		0.00
1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0.00
2 report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)		1 763 089.14
pour mémoire report en investissement (en N+1)	au compte D 001 (=F)	54 252.69
	au compte R 001 (=F)	0.00

2025-05 VOTE DE L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT
7.1

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DECIDE d’affecter le résultat de l’exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- Recette de fonctionnement :
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté :**162 677 ,66 €**
- Recette d’investissement :
Chap. 001 - excédent d’investissement reporté :**203 479,79 €**

2025-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

7.1

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) et **2 voix CONTRE** (M. Bruno CHIDLOVSKY et M. Philippe OZILOU) des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2025 – Commune arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
Dépenses..... **3 676 122.72 €**
Recettes **3 676 122.72 €**
- En section d’investissement :
Dépenses **2 063 375.37 €**
Recettes..... **2 063 375.37 €**

2025-07 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Après en avoir délibéré, par **15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme Marie-Anne TACHON et M. Philippe OZILOU) des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2025 – Eaux et Assainissement arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
Dépenses **392 832.75 €**
Recettes **392 832.75 €**
- En section d’investissement :
Dépenses **532 976.30 €**
Recettes..... **532 976.30 €**

CHARGE le Maire de l’exécution et la publication de ces décisions.

2025-08 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2025

7.1

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

CONFIRME l’ensemble des tarifs présentés.

2025-09 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS, ANNEE 2024

3-1

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

DÉCIDE d’approuver le bilan des cessions et des acquisitions pour l’année 2024 tel qu’annexé à la présente délibération.

**2025-10 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET REVOCABLE DU
3.3 DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT ACCORDEE PAR LA COMMUNE DE
SEPTEUIL AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN GABRIEL VALLET**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

APPROUVE la convention d'occupation à titre précaire et révocable de la parcelle cadastrée AH 151 de 650 m² située à « Le Moulin de Septeuil », terrain privé communal, à titre gratuit au bénéfice de M. Jean-Gabriel VALLET domicilié 45 rue des Peupliers à Septeuil.

**2025-11 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE
3.2 POUR LA CESSION D'UNE PARCELLE, RUE DE HOUDAN A LA CCPH**

Après en avoir délibéré, par **15 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) et **1 voix CONTRE** (M. Philippe OZILOU) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DIT que le prix de quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros (91 920 €) est accepté par les parties,

DIT que la CCPH devra respecter l'ensemble des engagements énoncés dans l'exposé du Maire,
AUTORISE le maire à procéder à la vente d'une partie d'un terrain cadastré AH 861 p et AH 164 p situé 11 rue de Houdan, d'une superficie de 1149 m² au prix de quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros (91 920 €) à la CCPH (lot A du plan de division provisoire annexé).

**2025-12 INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX
5-7**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

APPROUVE la réalisation du recensement des chemins ruraux.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune et à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire-enquêteur et la réalisation des publicités légales.

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la procédure de recensement avec les autres communes intéressées au sein de la CC Pays Houdanais.

AUTORISE la CC Pays Houdanais à coordonner et à réaliser la procédure de recensement des chemins ruraux pour la commune y compris l'enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins conformément à l'article L.161-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

**2025-13 MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
4-5 FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire.

ABROGE les délibérations antérieures relatives au RIFSEEP n°2016-85, 2017-70 et 2021-16 et toutes les délibérations antérieures relatives aux indemnités et primes non cumulables avec le RIFSEEP.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget.

DIT que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

2025-14 **CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU**
4.4 **CIG POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE DU**
 TRAVAIL

Après en avoir délibéré, par **16 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) des
membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CIG une convention relative à la mise à disposition
d'agents du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité au travail,

PREND ACTE que cette convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature et sera
consentie pour une durée de trois années et sera renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif imputation 6475.

2025-15 **CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN AGENT DU CIG**
4.4 **POUR UNE ENQUETE ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE D'UNE**
 MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

Après en avoir délibéré, par **16 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) des
membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CIG une convention relative à la mise à disposition
d'un agent du CIG pour réaliser une enquête administrative dans le cadre de la mission d'inspection en
santé et sécurité au travail

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif imputation 6475.

2025-16 **PRESENTATION ET APPROBATION DU PROJET EDUCATIF ET DU**
8.1 **PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026**

Après en avoir délibéré, par **16 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON)
des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet éducatif et le projet pédagogique 2025-2026 tels que présentés.

La séance a été levée à 22h13.

Septeuil, le 07 avril 2025

Le Maire,
Dominique RIVIERE

